



Signed by:

Pierre-Olivier B

1C3500EFBA7540C...

CAPGEMINI TECHNOLOGY SERVICES

Société par Actions Simplifiée au capital de 7 296 894 Euros
Siège Social : 145-151 quai du Président Roosevelt - 92130 Issy-les-Moulineaux
479 766 842 R.C.S. NANTERRE

DECISION DU PRESIDENT

- Acte de nomination du Directeur Général -

Le soussigné, Monsieur Jérôme SIMÉON, agissant en qualité de Président de la société Capgemini Technology Services S.A.S. (ci-après la « Société ») :

- Prenant acte de la démission de Monsieur Christophe BONNARD de son mandat de Directeur Général de la Société à compter de ce jour,
- décide, conformément aux dispositions des statuts, de nommer, à compter du 1er février 2023, en qualité de Directeur Général de la Société, en charge de la Market Unit Financial Services France (MU FS France), pour la durée du mandat du Président :

- **Monsieur Pierre-Olivier BOUÉE**
Né le 9 janvier 1971 à Neuilly sur Seine (92200)
de nationalité française
demeurant [REDACTED]

Monsieur Pierre-Olivier BOUÉE disposera des mêmes pouvoirs de représentation à l'égard des tiers que le Président.

Monsieur Pierre-Olivier BOUÉE, par lettre séparée, a déclaré accepter le mandat de Directeur Général de la Société au cas où celui-ci lui serait confié et a par ailleurs déclaré n'être atteint d'aucune mesure susceptible de lui interdire l'exercice de cette fonction.

Le Président, Monsieur Jérôme SIMEON, confère tous pouvoirs au JOURNAL LA LOI, une marque de la société « LEXTENSO » dont le siège social est : La Grande Arche – Paroi Nord - 1, Parvis de la Défense – 92044 Paris La Défense (552 119 455 RCS Nanterre), afin d'effectuer toutes les formalités nécessaires du présent acte de nomination.

Signature électronique

Les présentes décisions sont signées par le Président au moyen d'un procédé de signature électronique avancée mis en œuvre par un prestataire de services tiers, DocuSign, qui garantit la sécurité et l'intégrité des copies numériques conformément à l'article 1367 du Code civil et au décret d'application n°2017-1416 du 28 septembre 2017 relatif à la signature électronique, transposant le règlement (UE) n°910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

Le présent document, signé électroniquement via DocuSign, (i) constitue l'original, (ii) constitue une preuve littérale au sens de l'article 1366 du Code civil français (c'est-à-dire qu'il a la même force probante qu'un document manuscrit signé sur papier, et (iii) sa signature électronique doit être considérée comme une signature originale.

DocuSigned by:

1C300D2419C841D...

Pour la société Capgemini Technology Services S.A.S
Représentée par Jérôme SIMÉON, Président

01 février 2023 | 10:19 PST